

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 05 Mai 2026



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	45
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	49

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Avril 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents :** Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Marie-José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Françoise PEREZ (représentée par sa suppléante Françoise CASSAN) ; Bernard PETIT ; Maxime PISSANE ; Patrick RAVIER ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

**Avant donné pouvoir :** Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Franck POUJOL RICARD à Grégory BOULET ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION ; Alain TAILHAN à Sylvie PIQUEL

**Étaient absents :** Henri ROGNON

**A été élu secrétaire de séance :** Jean-Pierre BARTHES

**Délibération n° : 2026.05.05/081**

**Objet : Demande de subvention d'investissement 2026= CAF – Rénovation sols souples ACM « Les Aventuriers du Jaur »**

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence enfance et Jeunesse ;

**CONSIDERANT** que le revêtement du sol souple de la cour du centre de loisirs « Les Aventuriers du Jaur », situé à Saint Pons de Thomières, est trop dégradé pour une utilisation par les enfants en toute sécurité ;

**CONSIDERANT** que le projet consiste à le remplacer par un sol amortissant recouvert de gazon synthétique ;

**CONSIDERANT** que cet aménagement permettra d'y installer des jeux amovibles pour une utilisation par les enfants de la section maternelle ;

Le plan de financement étant le suivant :

Dépenses		Recette	
Travaux	19 320,00 €	CAF Aide à l'investissement	12 880,00 €
		Autofinancement	3 271,00 €
		Compensation TVA	3 169,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 320,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 320,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à **L'UNANIMITÉ (49 POUR)**

- **Valide** le plan de financement tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF de l'Hérault une aide financière au titre de l'aide à l'investissement à hauteur de 12 880,00 € pour l'année 2026 et la rénovation du sol souple de l'ACM « Les Aventuriers du Jaur » ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
M. Jean Pierre BARTHES



Le Président  
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)